
JEAN CALVIN (1509-1564), UN RÉFORMATEUR CONTESTÉ

L'atmosphère du 500^{ème} anniversaire de Calvin : Entre incompréhension et réhabilitation

C'est un anniversaire **difficile**, Calvin est un personnage très **contrasté** et **controversé**. Il y a hésitation entre le pour et le contre.

Les jugements portés sur Calvin souffrent de trois types de travers :

1) L'analyse manque fréquemment d'ampleur : On fustige Calvin à partir d'un fait isolé (Servet, par ex.) sans en connaître les détails. **Son projet de fond demeure ignoré, incompris**. Ces jugements à l'emporte pièce nous évitent de nous remettre en question.

2) L'analyse ne tient pas compte du **contexte culturel**, de notre **décalage historique** pour comprendre l'action de Calvin : On reproche à Calvin une attitude encore établie à son époque (p. ex. sa reconnaissance incomplète de la liberté de conscience). Le XVI^{ème} s. est une **époque de transition**, où les idées se croisent.

3) Calvin souffre d'une réputation de **moraliste austère et intransigeant**. Ce portrait n'est qu'en partie correct : Si Calvin s'est préoccupé de la vie pratique, agissant avec autorité, sa morale n'est pas fanatique, c'est une **éthique de la modération réfléchie**. Parmi les critiques légères : « Calvigrad, cité qui ne sait pas s'amuser ».

Au cours de ce 500^{ème}, la majeure partie des théologiens a fait **bon accueil** à Calvin. Micheline Calmy-Rey et Moritz Leuenberger, à Genève, ont **clairement défendu** l'héritage de Calvin. Depuis cinq siècles, Calvin incarne **un certain courage théologique et social**.

Personnalité et histoire de vie : Calvin et la ville de Genève

Jean Cauvin, dit Calvin, naît en 1509 à Noyon : Jeune homme timide et anxieux, sensible, marqué par la mort de sa mère à 6 ans.

De santé fragile, on dit son **caractère contrasté** : Rigoureux et attentionné d'un côté, colérique et tyrannique de l'autre. Calvin **vit sobrement**, sa journée et rythmée par l'étude, le débat et l'écriture.

Quand Farel le somme de réformer **Genève** avec lui (1536), Calvin ne songe qu'à une vie retirée, pour vaquer à l'étude avec assiduité.

Passée à la Réforme depuis 3 mois à l'arrivée de Calvin, Genève était **peu réputée pour ses mœurs** (foires, illettrisme, paillardise).

Le **projet de Calvin** ne pouvait que **choquer les Genevois, tout en répondant à leurs besoins spirituels** : Calvin considère que prêcher et briser des statues ne suffit pas, il faut **assainir la vie de toute la société**. **Le bien-être et la sécurité matériels ne seront atteints qu'en fondant les valeurs éthiques sur la religion** : **L'Église doit devenir le gouvernement spirituel de la société**. Tout sauf sectaire, l'Église multitudiniste s'identifie à la société.

À cette époque, aucun État ni aucune Église ne tolère deux religions sur son territoire. **Calvin exige de chaque habitant qu'il signe une « confession de foi »** afin de démasquer les papistes. Il demande aux magistrats de montrer l'exemple, mais les visites à domicile progressent lentement. Le ton monte entre le gouvernement et les pasteurs. À Pâques 1538, Calvin doit quitter la ville : **C'est l'échec.**

En 1541, **Calvin est rappelé par les magistrats de Genève, afin de pallier au désordre moral qui menace la stabilité de la Cité.**

Question : Faut-il accuser Calvin d'autoritarisme, ou se demander comment une communauté décide de se placer volontairement sous une loi contraignante pour se bâtir en cité exemplaire ?

Il établit à la tête de l'Église un **Consistoire** composé de pasteurs et de laïcs de chaque quartier. Cet organe fonctionne à la fois comme une **police des mœurs** (déférant au tribunal) et un **service social**.

Cas traités : Violence conjugale, femmes battues, enfants naturels, bals licencieux, adultères, alcoolisme, gaspillage, mépris des pauvres, luxe, maltraitance d'animaux, jeux d'argent, jeux de quilles durant le culte, combats d'épée, cartes, jurons, insubordinations, hérésies, athéisme, sorcellerie, etc.

Particularité : Calvin exige que les règles s'appliquent sans discrimination au peuple et aux magistrats. Cet **accent démocratique** provoque de **vives réactions aristocratiques** :

Philibert Bertelier, ami du gouvernement, fils d'un héros de la République, se vit retirer le droit de communier pour cause de libertinage (combat d'épée avec ivresse, etc.). Il obtient du gouvernement l'annulation de cette mesure, et même le retrait du droit du Consistoire d'excommunier. Le 3 sept. 1555, il se présente à la communion. Calvin annonce qu'il « mourrait plutôt que d'endurer cela ». Bertelier n'osa pas s'avancer à la communion, et l'ordre fut rétabli.

Question : Dans quelle mesure Calvin est-il trop rigoriste et à quel degré les mesures d'austérité sont-elles salutaires ? Éléments de réponse : Calvin instaure une **éthique sociale** dont plusieurs aspects sont reconnus civilement aujourd'hui, et d'autres abandonnés.

Problématique de fond : **La cohabitation entre l'Église et l'État.**

Après 1541, Calvin n'exige plus de confession de foi des habitants, mais fait appel aux magistrats pour obtenir une réforme des mœurs : Cette **distinction** entre **pouvoir spirituel de l'Église** et **justice civile de l'État** ne permet pas de reprocher à Calvin une **théocratie**. Néanmoins, Calvin considère les magistrats et les pasteurs comme des serviteurs de Dieu soumis à sa Parole. S'agit-il de bibliocratie ?

Question : Sans avoir lui-même exercé le pouvoir politique, Calvin a-t-il été entraîné à trop s'appuyer sur l'État ? Convaincu que les intérêts de Dieu passent avant ceux des hommes, en est-il venu à sacrifier ceux qui enfreignent la loi divine ? Éléments de réponse : En un sens oui, car il enjoint les réfractaires à quitter Genève.

Cas de **Michel Servet** : Auteur d'ouvrages contre le dogme de la Trinité, Servet est arrêté par les autorités de Vienne en Dauphiné. Il s'enfuit à Genève,

où il est arrêté à la demande de Calvin. Un magistrat anti-calviniste prononce la condamnation à mort. Servet accuse Calvin d'hérésie et réclame sa mort. Les Églises suisses (cath. et prot.) sont unanimes pour condamner Servet au bûcher. Calvin intervient pour adoucir sa peine (mort moins cruelle), sans succès.

Ce drame provoque l'émotion et le désaveu de Calvin : **Sébastien Castellion** lui rappelle qu'il défend lui-même la cause des protestants persécutés en France : « Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme ».

Hypothèse : En accueillant Servet, Calvin craignait pour la réputation de Genève, déjà accusée d'accueillir tous les rebelles et ennemis de la religion.

Conclusion : La liberté de foi : **Le fruit naturel de la foi protestante est le respect des hommes qui professent une opinion contraire à celle-ci.**

Calvin et le mouvement protestant : Réformer la Réforme

Durant ses études à Paris (théologie, droit, lettres), Calvin fréquenta les **cercles évangéliques humanistes**, favorables à **une réforme spirituelle interne de l'Église romaine**. Le discours du recteur Nicolas Cop (1533) et l'affaire des placards (contre la messe) le contraignirent à quitter la France pour Bâle, où il publia la première version de l'*Institution de la religion chrétienne* (1536) :

Calvin réalise que cette réforme ne pourra se faire qu'en dehors de l'Église romaine, d'où sa conversion au protestantisme :

Il cherche dès lors à désacraliser le christianisme en débarrassant la religion de tout ce qui l'encombre (décorum, superstition, rituels, reliques, etc.) pour la centrer sur **la relation à Dieu, par la Bible**.

À partir de la foi de Luther, Calv. effectue plusieurs **déplacements** :

1) Reprenant le salut individuel de Luther, Calvin développe les **aspects communautaires** de la piété, de l'Église et de la société.

2) À partir du pessimisme anthropologique de Luther (individu soumis au prince de l'ancien régime), Calvin développe une vision plus optimiste de la vie chrétienne, marquée par l'humanisme, dans laquelle le croyant est en voie de régénération spirituelle.

3) La théologie de la croix de Luther est remplacée par une théologie de la gloire, le Christ ressuscité étant appelé à régner sur la société humaine dès à présent selon le modèle de l'Évangile.

4) Contrairement à Luther qui écrit par impulsions (manifestes, pamphlets, ...), Calvin, en juriste, écrit une doctrine systématique.

Le plan de l'*Institution chrétienne* montre le cheminement général de sa pensée en 4 livres / étapes : 1) **Père** (connaissance de Dieu) ; 2) **Fils** (salut individuel) ; 3) **Esprit** (vie chrétienne) ; 4) **Église** (communauté et société).

La théologie de Calvin : De la prédestination à la réalité vécue

Ce schéma global est comparable à celui de l'épître aux Romains, dont un passage résume bien la théologie de Calvin : « Ceux que d'avance il [Dieu] a connus, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit le premier-né d'une multitude de frères » Rm 8,29.

Ce passage souligne les trois moments de la théologie de Calvin :

1) **Le moment théologique** : La doctrine de la prédestination, reprise d'Augustin, correspond à celle de la grâce chez Luther. Elle souligne que **l'intention de donner la foi vient toujours de Dieu**.

Par la doctrine de la « double prédestination », mal comprise et détestée, Calvin a voulu exprimer théologiquement **pourquoi certains ont la foi et d'autres non : Pour des raisons connues de Dieu seul, Dieu élit certains hommes et d'autres non, sans que nous puissions en juger par nous-mêmes**.

2) **Le moment spirituel** : Comme chez Luther, le croyant est appelé à renoncer à lui-même et à s'appuyer entièrement sur Dieu.

3) **Le moment éthique et social** : Contrairement à une opinion fort répandue, Calvin développe **une éthique de la modération** : La discipline n'est pas si terrible que cela, il n'est pas question de se priver de tout plaisir par un ascétisme desséchant, mais de **rétablir le sens de la mesure**. L'ennemi est l'idolâtrie qui mène à l'excès.

Cal. « Si nous considérons dans quel but Dieu a créé la nourriture, nous verrons qu'il n'a pas seulement voulu pourvoir à nos **besoins**, mais aussi à notre **plaisir** ». « **Il nous faut donc tenir quelque mesure**, pour que nous en usions en pure et saine conscience, tant pour notre **nécessité** que notre **délectation** ».

Répercussions économiques et sociales : Réussite et entraide

L'**optimisme social** de Calvin suscite trois questions :

A) Calvin a-t-il favorisé l'esprit démocratique ? Comment l'alliance autoritaire de Calvin avec le pouvoir civil a-t-elle pu contribuer à l'émergence d'une liberté et d'une égalité civiques ? On a coutume de répondre à cette question en deux points :

1) Calvin a favorisé **le développement de chaque citoyen par l'éducation** : Création successive du **Collège** et de l'**Académie**. La formation est un des piliers de son programme humaniste.

2) **Le modèle ecclésiastique presbytero-synodal** est fondé sur le **droit de résistance** des sujets au souverain : Laïcs et pasteurs sont au même rang. Ce modèle a marqué les structures politiques.

B) Calvin a-t-il favorisé l'esprit capitaliste ? Dans un sens oui.

Progrès et réussite sont considérés comme **une reconnaissance à l'égard des moyens mis par Dieu à disposition de l'homme**.

Par ailleurs, **l'homme est né pour l'action, non pour l'oisiveté** : Plus que l'appât du gain, dénoncé comme idolâtrie, Calvin valorise le **travail** et la **lutte contre le chômage** par une **économie saine**.

Max Weber, XX s. : Ascétisme intramondain : Le calviniste s'enrichit par devoir et ne pouvant dilapider son argent, il le réinvestit, d'où son capitalisme.

C) Calvin a-t-il favorisé l'esprit social et humanitaire ? Oui.

La charge des pauvres, jusque là confiée aux ecclésiastiques, revient à l'État : Codifiant l'assistance publique, Calvin est un inspirateur de nos politiques sociales et humanitaires. Son temps connût la fondation de l'hôpital de Genève. **Hommage à Calvin**.